



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CAUE

Question écrite n° 41332

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'inadéquation actuelle des statuts types des CAUE au regard de la décentralisation. Les statuts issus de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, prévoient un représentant de la Direction départementale de l'équipement et un représentant de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, administrations départementales qui ont évoluées en Direction départementale des territoires et prévoient également un collège de six représentants des collectivités locales, désignés par le Conseil général, qui omet par nature les EPCI, qui pour l'essentiel, se sont développés depuis 1992. Il lui demande si elle envisage de lancer une réflexion, en vue de la rédaction d'un nouveau décret, fixant une nouvelle organisation des CAUE.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication a annoncé, le 25 juin 2013, lors de la proclamation du résultat du Grand Prix national de l'architecture, le lancement d'une concertation interministérielle associant les collectivités locales autour de la politique publique de l'architecture, et plus particulièrement de la rénovation du réseau des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Il s'agit en effet de réfléchir à la meilleure manière d'inscrire les CAUE dans le paysage institutionnel rénové par les lois sur la décentralisation et sur l'urbanisme. La révision du décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts-type des CAUE interviendra après que la concertation aura remis ses conclusions, attendues pour la fin du premier semestre 2014.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41332

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11506

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2813